

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 26 Juin 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt-Six du mois de Juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt du mois de Juin, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; DELANNOY Delphine ; HUILLET Paule

Etaient absents : Mme CUILHE Sandrine
Mme DUBARRY Béatrice

Excusés : Mme BERNAD Nathalie a donné procuration à Mme COLORADO Béatrice
Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
M. DUPONT Raymond a donné procuration à Mme CORONADO Danièle
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique

M. ERRAÇARRET Dominique a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril 2024 étant approuvé.

Délibération N° D36/2024

Code 4-1

Réquisition des agents de la commune pour l'organisation de l'élection des représentants au Parlement européen du 9 Juin 2024

Exposé des motifs :

M. le Maire explique qu'à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen et du scrutin du 9 Juin 2024, le personnel communal, pour le bon déroulement des opérations électorales, sur notre réquisition ont travaillé :

Le samedi 8 Juin 2024 dans les conditions décrites ci-après :

M. LAY Valentin 2 Heures 45

Le dimanche 9 Juin 2024 dans les conditions décrites ci-après :

M. LAY Valentin : 24 Heures

Mme CARASSOU-BEAUVAIS Stéphanie : 17 Heures

Mme BATAN Brigitte : 13 Heures

Mme ABADIE Sarah : 13 Heures

Mme DUCLOS Amandine : 13 Heures

Mme CHEDOT Caroline : 13 Heures

Mme LACROUX Lydia : 6 Heures

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

Vu le Décret n°2001-623 du 12 Juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu les crédits inscrits au budget,

Oùï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'état de réquisitions des agents pour l'organisation du scrutin du 9 Juin 2024 pour l'élection des représentants au Parlement européen est adopté tel que présenté ci-dessus.

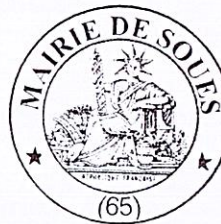
Article 2 :

M. le Maire est autorisé à prendre en compte ces réquisitions dans l'établissement des rémunérations des agents concernés.

Article 3 :

M. Le Maire est autorisé à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Roger LESCOUTE